



Hypothèque sur bien sous caution.

Par **Slovak jeremie**, le **30/09/2017** à **13:30**

Bonjour,

Nous venons d'acquérir un bien (maison + grand terrain)

Désireux d'entreprendre la rénovation de la maison, un membre de ma famille voudrait nous prêter de l'argent pour les travaux (30k -40k)

Nous avons acheté ce bien par financement bancaire via organisme de cautionnement (crédit loge...) et non par hypothèque.

Pour rassurer ce proche (futur prêteur) de ce prêt entre particulier nous aimerions hypothéquer une partie du terrain (600 m²) avec taux d'intérêts sur le prêt.

La question est la suivante : peut_on hypothéquer une partie du terrain lors d'un prêt entre particulier tout en sachant que l'ensemble du bien est d'abord financé par la banque et un organisme de cautionnement (donc totalité du bien sous caution ?)

Désolé c'est un peu long :)

Merci par avance !

Par **Visiteur**, le **30/09/2017** à **17:14**

Bonjour,

Vous pouvez sans problème, dans la mesure où il n'a pas d'hypothèque pour garantir le prêt.

Il faut savoir que sur le plan des inconvénients, la société de cautionnement pourra se retourner contre vous si vous êtes défaillant et exercer contre ce dernier une action récursoire après couverture de la dette d'emprunt.

Il est donc plus prudent de ne donner qu'une hypothèque partielle.